NOTE D'INFORMATION

RMA CORPORATE BOND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18042 en date du 18/05/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RMA ASSET MANAGEMENT** sise à **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca** représentée par **Monsieur BAALI Samir** en sa qualité de **Directeur Général Délégué** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient

Dénomination et signature



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **RMA CORPORATE BOND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041253**
- Date et référence de l'agrément : **20/10/2014, AG/OP/038/2014**
- Date de création : **06/01/2015**
- Siège social : **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/10** au **30/09**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **RMA ASSET MANAGEMENT** sise à **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca** représentée par **Monsieur Samir Baali**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank**,sis à **140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca, représentée par Monsieur Brahim Benjelloun Touimi**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
RMA ASSET MANAGEMENT	Imane Bennani	83 AVENUE DE L'ARMEE ROYALE	0522453100

- Commissaire aux comptes : **FIDAROC GRANT THORNTON** représentée par **Faical Mekouar**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OCT**
- Sensibilité min : **0.5 (exclu)**
- Sensibilité min : **1.1 (inclus)**
- Indice de référence : **100 % MBI CT**
- Objectifs de gestion :

L'objectif est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet une espérance de rentabilité et un profil de risque comparables à ceux du marché des taux d'intérêt court terme en profitant du spread additionnel de la dette privée

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il

effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. 60% de l'actif susvisé sera investi en dette privée.

RMA CORPORATE BOND est investi exclusivement en produits de taux et Dépôts à terme permettant de générer une performance positive cible du portefeuille en investissant dans :

-Bons de trésor, obligations privées et titres de créances négociables ;

- Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts. -Opérations de pension ;

-Dépôts à terme ;

- OPCVM monétaire.

Le Fonds pourra également investir 10%de son actif net dans des opérations ou produits financiers en devises à l'étranger, et ceci dans les limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 1 AN
- Souscripteurs concernés : Grand public - Personnes morales résidentes et non résidentes

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 10/04/2015
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats RMA ASSET MANAGEMENT Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP, majorée de la commission de souscription.

 Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP, minorée de la commission de rachat.

 Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :

 Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT au maximum du montant souscrit dont 0% acquis au fonds.

 - Commission de rachat maximale :

 Les commissions de rachats s'élèvent à 2% HT au maximum du montant racheté dont 0% acquis au fonds.

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions des OPCVM gérés par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de publications (1)	20 000 Dhs HT
Commissaire aux comptes (2)	20 000 Dhs HT
Commissions AMMC (3)	0.025% HT
Dépositaire (4)	0.015% HT
Maroclear (Commission de gestion du compte émission) (5)	3600 Dhs HT
Maroclear (Droit d'admission) (6)	« Trimestriel » Selon les conditions en vigueur
Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT	Frais de Gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)